



45 rue Carnot
78 000 Versailles
Tél. : 01 30 97 04 74
Fax : 01 30 97 04 58

www.robert-paysage.com
contact@robert-paysage.com

GLOBAL COMPACT

Versailles, le 24/09/2019

Ref : CF L19.463

OBJET : Global Compact

Période couverte par votre Communication sur le progrès (COP)

Du 01/01/2019 Au : 31/12/2019

Déclaration de soutien continu par le Directeur Dénéral (DG)

À nos parties prenantes:

Je suis heureux de confirmer que l'entreprise Robert Paysage réaffirme son soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies touchant les droits de l'homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Dans cette communication sur le progrès annuelle, nous décrivons nos actions visant à améliorer continuellement l'intégration du Pacte Mondial et ses principes dans notre stratégie d'entreprise, notre culture et nos opérations quotidiennes. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes en utilisant nos réseaux de communication principales.

Communication sur le progrès (COP)

En signant en 2011, le Pacte Mondial de l'ONU, Robert Paysage s'est engagé à en respecter les dix principes fondateurs regroupés au sein de 4 thèmes fondamentaux : les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Ces valeurs sont intégrées à la culture de Robert Paysagiste au travers de la Charte de développement durable jointe en annexe, de plus le renouvellement de l'évaluation ISO 26000 en Novembre 2016 au niveau Maturité nous engage dans notre démarche vis-à-vis de nos clients, salariées et fournisseurs.

De manière générale, l'entreprise adhère aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et en particulier des conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

A titre d'exemple, parmi les nombreuses actions menées en 2013-2018, on citera les actions suivantes:

- Renouvellement de l'évaluation ISO 26000 Au niveau Maturité en novembre 2016 jusqu'à Novembre 2019.
- Mise en place d'un tableau de bord de suivi des actions qualités

Robert Paysage assure à ses institutions représentatives du personnel l'ensemble des droits prévus par la législation française et s'attache à faire vivre la négociation collective dans l'entreprise

La mesure des résultats se traduit par:

- Signature d'un accord sur l'égalité homme / femme
- Signature d'un accord de participation et d'intéressement aux résultats de l'entreprise particulièrement avantageux pour les salariées.
- Une diversité de ses collaborateurs issue d'horizons diverses, signature de la charte de la diversité.
- Des mesures prises en faveur des travailleurs handicapés : Notre entreprise atteint largement les minimaux fixés par la loi, entraînant aucune pénalité financière.
- Une collaboration avec des sociétés qui emploient des personnes en réinsertion ou handicapées (travail avec des CAT, embauches de salariés en Contrat Unique d'insertion...)

Notre politique sur l'environnement est très développée, et est intégrée à notre charte de développement durable. Nous nous engageons de la réduction des produits phytosanitaires, et avons signé avec la poste un contrat de collecte des papiers dans nos bureaux.

Robert Paysage est très attentive au risque de corruption et s'engage fermement dans la lutte de cette dernière.

Renouvellement notre engagement aux principes du pacte mondiale, veuillez agréer madame, monsieur nos sincères salutations.

Christophe FONTAINE
Directeur Général en charge des Ressources Humaines

